



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON SPORTIVE 2026-2027**

- 1** Aucun adhérent ne devra pénétrer dans les salles d'entraînement avant l'arrivée des monitrices et moniteurs et la salle de rangement pendant les cours.
- 2** Dans le cadre de l'utilisation du vestiaire, les règles d'hygiène doivent être respectées.
- 3** **Licences pour les majeurs :**  
Attestation santé-sport  
**Licences pour les mineurs :**  
Questionnaire de santé pour la pratique sportive des mineurs.
- 4** Le pratiquant dont le dossier ne serait pas complet ne pourra pas s'entraîner.
- 5** Pour les activités d'Éveil, les enfants doivent être accompagnés d'un parent.
- 6** Bijoux et portables sont interdits pendant les entraînements.  
Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- 7** L'autorisation pour les photos des pratiquants dans le cadre des activités vous sera demandée sur le bulletin d'inscription.

### **8 POUR LA GYMNASTIQUE ARTISTIQUE :**

- La tenue sportive obligatoire pour l'activité de gymnastique artistique doit comporter un justaucorps ou short ou un legging et un tee shirt.
- Des cheveux correctement attachés sont de rigueur.
- Nous rappelons aux parents que la participation aux concours est obligatoire (pour rappel, l'engagement à un concours est un coût pour le club).
- Etant donné l'esprit d'équipe qui doit régner au sein de l'Association, les pratiquants doivent suivre avec assiduité les séances d'entraînement, sauf cas de force majeure.

### **9 L'attestation ci-dessous est à compléter et à signer.**

---

#### **ATTESTATION**

Je soussigné(e) :

NOM : ..... Prénom : .....

(Pour les mineurs) Père / Mère de l'enfant : .....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ARDENTE.

Le .../.../2026

A .....

Signature :